

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 15 mars 2019

5 ème Commission N° CP-2019-3-5-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 3ÈME PROGRAMMATION 2019

Résumé: Il est proposé d'approuver la troisième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

Un projet structurant de la Région Mulhousienne est concerné pour une aide départementale de 678 194 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 22 février 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant de l'aide à allouer pour cette troisième programmation d'un projet structurant au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 678 194 € selon les caractéristiques suivantes.

L'aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne

Projet :	12-14 Espace associatif - stand de tir - Lustige Klique - Photo Club
Maître d'ouvrage :	RIEDISHEIM
Localisation:	RIEDISHEIM
Numéro d'opération :	CTV00610
Montant du projet :	2 260 647 € HT
Montant subventionnable :	2 260 647 € HT
Taux:	30 %
Subvention:	678 194 €
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-33-204142-35721-006 AP2013

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette troisième programmation 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder la subvention afférente pour un montant total de 678 194 € telle que détaillée dans le présent rapport. L'aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT